

Fiche de poste

Enseignant spécialisé itinérant option C
<p>Textes de référence : Loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté de personnes handicapées</p> <p>Titres et diplômes requis : CAPA-SH option C A défaut instituteur ou professeur des écoles s'engageant à passer le CAPA-SH</p>
Profil du poste
Public
Elèves ayant un handicap moteur
Missions
<ul style="list-style-type: none"> - Enseignement adapté à la déficience motrice en concertation avec les enseignants des classes de référence - Analyse des besoins spécifiques des élèves (adaptations, matériel adapté) - Coordination de l'action des auxiliaires de vie scolaire - Coordination avec les services de soins - Formation des auxiliaires de vie scolaires et des professeurs - Aide et conseils aux équipes pédagogiques.
Compétences requises
<ul style="list-style-type: none"> - Capacité au travail en équipe pluri-catégorielle - Capacité à coordonner les actions de l'équipe enseignante et des partenaires extérieurs de l'école dans le cadre des projets individuels de chaque élève - Capacité à mettre en œuvre les aides pédagogiques adaptées - Capacité à évaluer régulièrement les actions engagées - Capacité à animer des formations d'adultes - Maîtrise des matériels et logiciels spécifiques à la déficience motrice.
Conditions d'exercice
Exercice itinérant en fonction de la sectorisation départementale Intervention dans des écoles, collèges et lycées
Implantation du poste
Ecole du secteur d'intervention
Candidatures
<p>Une lettre de motivation et un curriculum vitae devront être transmis par la voie hiérarchique à monsieur le directeur académique des services de l'éducation nationale de l'Aisne</p> <p>La nomination sur un poste à profil étant susceptible d'avoir une incidence financière, les personnels intéressés voudront bien prendre l'attache de leur gestionnaire.</p>
Mode de nomination
Commission départementale
Contact
Secrétariat ASH : ienash02@ac-amiens.fr – 03 23 26 22 12